

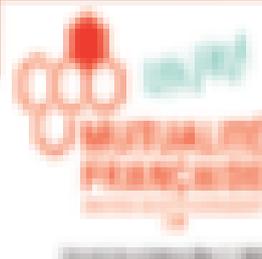


Noël a chuté dans sa baignoire !

Il a eu beaucoup de chance, grâce à sa téléassistance à domicile, il a été secouru rapidement !

Du 15 décembre 2009 au 15 mai 2010, Mutualité Française 400 propose à tout particulier sa TAD (Téléassistance à domicile) aux personnes non âgées*

* Pour bénéficier de la TAD, vous devez être âgé de 18 ans ou plus, résider en France, être titulaire d'un contrat d'assurance vieillesse et être en mesure de payer la cotisation annuelle de 100€.



**MUTAIN
RÉSOLUMENT
À VOS CÔTÉS**

TÉL : 04 74 32 37 06
www.mutain.com